

JOB DESCRIPTION / DESCRIPTION D'EMPLOI RÉF #308

Job Title / Designation de l'emploi PEINTRE EN BÂTIMENT	Salary Group Groupe 4	Affiliation Affiliation syndicale STARF	Job Title No. Code numérique
Organizational Component / Service DIVISION IMMOBILIÈRE			
Function / Fonction Chargé de mélanger les peintures, d'assortir les couleurs, de nettoyer, de préparer, de peindre et de finir des surfaces selon les caractéristiques ainsi que des tâches relatives à celles-ci pour tout ce qui est relatif à l'entretien et à l'opération des immeubles.			
Description of Duties / Description des tâches <ol style="list-style-type: none"> 1. Nettoie, prépare, peint, vernit, teint et finit les surfaces selon les caractéristiques afin de répondre aux besoins et d'entretenir les locaux ou les autres lieux propres. 2. Mélange les peintures et les teintures et assortit les couleurs afin de répondre aux demandes des requérants ou de l'employeur. 3. Prépare ou répare les surfaces, tire les joints de placoplâtre et applique du papier peint afin de répondre aux besoins. 4. Établit la liste des matériaux requis pour l'exécution des travaux et la soumet pour autorisation. 5. Maintient en bon état et propre le matériel, les outils et les équipements qui lui sont confiés ainsi que les aires de travail. 6. Tient à jour ses connaissances dans le but d'effectuer les tâches auxquelles il est affecté et demeure attentif à l'évolution de la technologie. 7. Agit, au besoin, à titre d'aide lors d'exécution de travaux par les différents corps de métier. 8. Remplit les formulaires et les documents appropriés; communique verbalement ou par écrit les informations requises afin d'assurer les suivis nécessaires et d'informer les personnes concernées. 9. Familiarise d'autres employés à leurs tâches et à l'environnement de travail. 10. Exécute, au besoin, toutes ou en partie, les tâches ressortissant à toute autre classe d'emploi comprise dans un groupe salarial équivalent ou inférieur ainsi que d'autres tâches connexes. 			
Relationships / Relations de travail <ol style="list-style-type: none"> A. Relève du superviseur approprié. B. S / O C. Entretient des contacts internes et externes. 			
Date issued / Date de publication 30 mars 2009		Supersedes / Annule et remplace	
TEMP. O. 1171 BIL. (10/75)		(See reverse side) / (Voir au verso)	

JOB REQUIREMENTS / EXIGENCES DE L'EMPLOI

Education or equivalent knowledge / Études ou connaissances équivalentes Diplôme d'études professionnelles (DEP) en peinture en bâtiment ou diplôme pertinent.
Prior Experience / Expérience Douze (12) mois sont requis pour accomplir les tâches de façon satisfaisante compte tenu de la variété des aspects de peinture et du placoplâtre.
Where and how acquired / Source de l'expérience
Minimum time to learn / Durée minimale de la période d'initiation